

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00665

Numéro SIREN : 956 506 653

Nom ou dénomination : LES LOISIRS DU PARC

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/028286

Liasse 23 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : LES LOISIRS DU PARC		1 2			
Adresse de l'entreprise : EMBARCADERE PARC TETE D OR 69006 LYON		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 9 5 6 5 0 6 6 5 3 0 0 0 1 6		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 251	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	4 330	
	Installations techniques, matériel d'outillage industriels	AR	AS	154 921	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	176 719	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	2 020	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	50	
	TOTAL (II)	BJ	BK	337 221	
				210 906	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	52 328	
Autres créances (3)		BZ	CA	16 022	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	CE	212	
Disponibilités	CF	CG	199 991		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 306		
TOTAL (III)	CJ	CK	212		
			286 994		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	835 333	
			337 433		
			497 900		
Renvois (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		LES LOISIRS DU PARC		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	8 232)	DA	8 232	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	823	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG	153 935	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	61 639	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (II)	DL	224 629		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	130 366	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	20 633	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 400	
	Dettes fiscales et sociales		DY	118 873	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA			
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	273 271		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	497 900		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	197 692		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LES LOISIRS DU PARC				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	197 376	FB		FC	197 376	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			FG	600 704	FH		FI	600 704
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	798 080	FK		FL	798 080	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Repuses sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 025	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	812 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	45 027	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	129 006	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 637	
	Salaires et traitements *					FY	368 967	
	Charges sociales (10)					FZ	158 398	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	60 863	
			dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	816	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	770 713
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	41 405	
Options et comment	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	28 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Repuses sur provisions et transferts de charges					GM	201	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	28 201	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	212	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 572	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 784	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 417	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	67 822	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LES LOISIRS DU PARC		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	6 183		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	840 319		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	778 681		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	61 639		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			HP		
		Crédit bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	14 025	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LES LOISIRS DU PARC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 232,25 euros
Siège social : Embarcadère du Lac - Parc de la Tête d'Or
69006 LYON
956 506 653 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2023
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève 61 638,52 euros :

A titre de dividendes aux associés	28 000,00 euros
Soit 1 556,00 euros par part	

Le solde, 33 638,52 euros, en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 187 573,58 euros.

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que la Société a procédé, au cours des trois derniers exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Exercice	Montant total distribué (€)	Montant exigible à l'abattement de 40 % (€)	Montant unitaire (€)
31 décembre 2021	56 000	56 000	3 111
31 décembre 2020	27 000	27 000	1 500
31 décembre 2019	27 000	27 000	1 500

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the 'Certifié conforme par la Gérance' text.